



*Questionnaire sur la mise en oeuvre du programme d'action sur
une culture de la paix*

**PREPARATION DU RAPPORT A MI-PARCOURS DE LA
DECENNIE INTERNATIONALE DE LA PROMOTION D'UNE
CULTURE
DE LA NON-VIOLENCE ET DE LA PAIX
AU PROFIT DES ENFANTS DU MONDE (2001-2010)**

Coordonnées

Merci de fournir toutes les coordonnées de votre organisation

Nom de l'Organisation : Vacances Voyages Loisirs (V.V.L)

Nom de la personne responsable : Roger SEGOL (Délégué général)

Adresse : 39 avenue Henri Barbusse

Tel : 01 45 73 40 27

Fax : 01 45 73 10 31

e-mail : info@vvl.org

Site Web : www.vvl.org

Renseignements demandés

Indications Générales

1. Les questions sont ouvertes, elles permettront ainsi aux acteurs de la culture de la paix de développer les points qu'ils estiment les plus importants.
2. Les réponses doivent signaler les réussites comme les problèmes et les insuffisances afin que l'UNESCO et ses Etats membres puissent en tirer des enseignements utiles.

I ACTIONS REALISEES PAR VOTRE ORGANISATION AFIN DE PROMOUVOIR UNE CULTURE DE LA PAIX

1. Faites un bref compte-rendu analytique des activités entreprises pour la mise en oeuvre du Programme d'action pour une culture de la paix depuis l'année 2001.

Depuis 28 ans, Vacances Voyages Loisirs (VVL), association nationale agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports et le secrétariat d'Etat au Tourisme, s'efforce d'offrir des vacances de qualité contribuant à l'épanouissement de dizaines de milliers d'enfants et d'adolescents grâce à la coopération avec différentes collectivités territoriales et comités d'entreprise adhérents.

Avec le travail que nous réalisons depuis des années autour des droits de l'enfant, nous concevons les vacances comme des lieux qui associent dans le concret l'apprentissage de ces droits, leur usage et leur pratique et contribuons ainsi à ce que les jeunes et les enfants aient les moyens de s'approprier leur citoyenneté

Les centres de vacances constituent un maillon essentiel dans un réseau éducatif, social et humain pour accompagner les enfants et les jeunes dans leur parcours d'adulte en devenir et permettre à chacun, à égalité de chances de choisir son trajet de vie.

Le rôle structurant de ces activités pour les enfants et les jeunes, leur effet sur la vie du quartier ou de l'entreprise ne sont plus à démontrer. Elles prennent d'autant plus d'importance dans le contexte d'aujourd'hui car elles constituent un champ éducatif à part entière et spécifique dans l'apprentissage du rapport social, elles exposent les enfants et les jeunes à des expériences sociales et humaines qui redonnent ou donnent de nouveaux repères et ouvrent le champ des possibles.

VVL s'est investie depuis 19 ans dans une démarche de sensibilisation concernant les droits de l'enfant, par et pour les enfants, en France et dans le monde. L'association a fait des Droits de l'Enfant une préoccupation constante, inscrite au cœur de son projet éducatif, avec pour objet de faire connaître l'existence et le contenu de la Convention internationale des Droits de l'Enfant et de permettre aux enfants eux-mêmes, d'exprimer leur avis sur leurs droits. Ainsi, dans la réalité même de nos centres de vacances, l'enfant et le jeune sont reconnus et peuvent intervenir dans des choix concrets.

- les objectifs

Cette initiative se déroule autour d'un objectif : faire du 20 novembre une véritable journée mondiale des droits de l'enfant pour faire connaître la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), et plusieurs temps forts :

-l'accueil des Copains du Monde : chaque été, les centres de vacances VVL accueillent des enfants venus de pays des quatre coins du monde (1 à 5 délégations d'une dizaine d'enfants accompagnés par un ou deux adultes). Qu'ils soient enfants sahraouis des camps de réfugiés, enfants travailleurs du Pérou ou enfants de France en lien avec des associations comme le Secours populaire, chaque été ils participent à la vie du centre de vacances, échangent avec les enfants de nos collectivités adhérentes sur leur vie, leurs rêves, apprennent à se connaître, à dépasser la barrière du langage.

Entre le mois de juillet et août, à « l'interséjour », les Copains du Monde prennent la parole sur le respect de leurs droits et l'application de la CIDE et mettent en scène des spectacles de danse, des créations artistiques au nom de la paix et de la solidarité devant les enfants des centres de loisirs de nos collectivités adhérentes, les responsables de l'association, les élus de nos collectivités et le personnel de leurs services concernés par l'initiative, les personnalités qui nous soutiennent et la presse.

De telles rencontres facilitent l'échange et une prise de conscience, traduite au fil des ans par des initiatives menées par les enfants, en France et dans le monde.

-l'enquête, *l'Avis des Enfants* (aujourd'hui publiée avec *le Journal des Droits de l'enfant*).

Cette initiative est développée et réfléchiée en partant des ateliers pédagogiques développés sur les centres de vacances de VVL chaque été et en coopération avec certains centres de loisirs des villes adhérentes de VVL.

Le cadre du centre de vacances, espace intermédiaire et transitionnel, de co-éducation est par là même un espace éducatif particulier.

Il permet la mise en place d'expériences concrètes où l'enfant, le jeune a un autre regard sur son rapport au collectif et de sa place dans ce collectif, de sa prise de parole et de son expression, notamment autour d'un travail particulier sur le rapport aux règles et aux droits. Il apparaît comme évident d'avoir un temps particulier et un objectif éducatif autour de la CIDE.

Nous pensons qu'il est important pour l'enfant de se l'approprier, d'en devenir l'acteur, de partager des expériences.

L'objectif majeur de ce support est qu'à partir de l'expérience du centre de vacances un travail spécifique sur la CIDE soit mis en place permettant à l'enfant de participer à une enquête (via le questionnaire *l'Avis des Enfants*) concernant les droits de l'enfant et de s'exprimer de manière active sur ses droits, l'actualité, la paix, sa place dans le monde.

De plus, donner un journal aux enfants qui informe sur leurs droits, sur la CIDE, permet d'agir ou réagir, et lui permettra d'écrire des souvenirs sur son expérience sur le centre.

Notre ambition est que les enfants présents sur nos séjours puissent : connaître la CIDE., ainsi que l'existence de la journée nationale des droits de l'enfant, considérée aujourd'hui comme mondiale, s'exprimer sur leurs droits, donner leur avis pour en créer de nouveaux, et qu'à travers l'enquête *l'Avis des enfants* soient favorisés les rencontres, les échanges d'expériences avec des enfants venant d'horizons divers.

-des conférences de presse des Enfants Ambassadeurs des Droits de l'Enfant et des Copains du Monde où les enfants expriment leurs attentes quant au respect de leurs droits dans leur pays respectif auprès de nos adhérents parrainant leur venue et des médias,

-la remise aux personnalités et autorités publiques concernées du *Livre Blanc des Droits de l'Enfant* réalisé à partir de l'enquête *l'Avis des Enfants* qui sert de support revendicatif sur l'application de la convention des droits de l'enfant en France et dans le monde.

Ce Livre Blanc est envoyé à la presse, aux collectivités ainsi qu'aux représentants des deux chambres parlementaires et a été remis à de nombreuses personnalités dont Boutros Boutros Ghali, alors Secrétaire Général de l'ONU, de nombreux députés, Ministres, Présidents de l'Assemblée nationale ...

-un temps fort chaque 20 novembre avec nos collectivités adhérentes, et nos partenaires. Ainsi, en lien avec l'enquête *l'Avis des Enfants* et l'accueil des Copains du Monde, le 20 novembre, journée mondiale des droits de l'enfant, est une occasion pour les enfants d'être acteurs de leurs droits et d'interpeller les adultes sur leurs conditions de vie, leurs aspirations, le respect de leurs droits.

- les bénéficiaires

Nombre de personnes touchées par an:

en France:

5 000 enfants (4 à 14 ans), jeunes (16 à 25 ans), directeurs et animateurs, présents sur nos séjours et des dizaines de milliers d'enfants/jeunes à travers les centres de loisirs, maisons de jeunes, de l'enfance, voire des établissements scolaires des collectivités adhérentes

dans le monde:

les Copains du Monde et leurs accompagnateurs interprètes.

- la localisation des activités

Centres et séjours de vacances et Classes de découverte, centres de loisirs

- les ressources affectées

Publications: la grande enquête: *l'Avis des Enfants*, le *Journal des Droits de l'Enfant*, les *Livres Blancs des Droits de l'Enfant* et affiches pour chaque campagne.

Campagne presse et relations publiques: dossiers de presse et communiqués.

Site internet: www.vvl.org

k7 vidéo: de 20' retraçant l'initiative depuis ses débuts jusqu'à l'obtention de la Journée nationale des Droits de l'Enfant en 1996 et la Journée européenne en 2000.

Nombre de personnes travaillant sur ce projet : 2 à 1000 salariés

Les élus des Villes et des C.E adhérents de VVL, les personnels permanents et occasionnels, tant au siège que sur les centres de vacances participent à la réalisation de ce projet.

Chacun intervient dans la mise en œuvre de réalisations concrètes définies avec les enfants et les jeunes (réunions de préparation et de présentation, recherches, expositions, création et édition de supports, publications, correspondance, création d'événements, jeux, fêtes et spectacles sur le thème, etc...) en veillant à son intégration au projet pédagogique de chaque structure, au regard de chaque tranche d'âge.

Le budget initialement prévu pour ce projet par an s'élève à 35 000 euros (sans les salariés). Il comprend une partie de relations publiques et presse importante puisque chaque année une campagne presse lance l'initiative qui est caractérisée par un visuel réalisé par un artiste engagé (affiches, cartes postales...).

Le projet est financé par des organismes publiques: collectivités territoriales adhérentes à VVL, partenaires: Ministère de la Jeunesse et des Sports, les Conseils généraux du val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis

- les résultats

Réalisation de 7 *Livres blanc* à partir de l'enquête « *l'avis des enfants* » réalisée chaque année par plus de mille enfants et jeunes sur leurs Droits, durant nos séjours l'été et remis lors de conférences de presse et rencontres à l'ONU, l'UNESCO, l'UNICEF, l'Assemblée nationale, le Sénat, le Parlement européen...

Réalisation d'un film vidéo concernant toutes ces actions.

Obtention de la Journée nationale des Droits de l'Enfant en 1996 et de la Journée européenne en 2000 puis mondiale.

A partir d'un travail pédagogique, sur la durée, suscitant et prenant en compte comme base première l'expression et l'action des enfants eux-mêmes avec VVL, 120.000 enfants et jeunes, en 19 ans ont appris à connaître leurs droits et à agir pour les faire respecter. Dans leurs centres de vacances, leurs villes, leurs quartiers, leurs écoles, jusqu'au Sénat, l'Assemblée nationale, le Parlement européen, et l'ONU, ils ont réussi à imposer de compter comme jeunes citoyens, devenir du monde, dont l'expression et les volontés doivent être prises en compte. Respect réel de leurs droits, Solidarité et Paix, reviennent sans cesse comme leurs exigences premières.

2. Quelles ont été les principales difficultés que vous avez rencontrées dans vos activités ?

Les événements qui se sont déroulés à New-York le 11 septembre 2001, n'ont pas permis la tenue du 2ème sommet mondial des enfants à l'ONU, la session a été reportée au mois de mai 2002.

Enfin, si le 20 novembre est bien proclamé Journée mondiale des Droits de l'Enfant, il ne doit pas demeurer une journée commémorative...

3. Avez vous privilégié un ou plusieurs domaines définis dans le programme d'action pour une culture de la paix ? Précisez la raison pour laquelle ces domaines ont fait l'objet de votre choix.

1-Renforcer une culture de la paix par l'éducation: car c'est une mise en adéquation avec notre projet éducatif et nos projets pédagogiques mis en oeuvre sur nos séjours de vacances et nos classes de découverte.

2-Promouvoir le respect de tous les droits de l'homme car c'est aussi le moyen de promouvoir la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

3-Promouvoir la paix et la sécurité internationales, car c'est dans ce cadre que nous accueillons solidairement les enfants des camps de réfugiés sahraouis sur nos centres de vacances l'été.

II PROGRES GENERAUX VERS UNE CULTURE DE LA PAIX

4. Avez vous identifié des progrès réalisés vers une culture de la paix (et dans ses huit domaines d'action) durant les cinq premières années de la Décennie (2001-2005) ?

Oui, la Journée européenne et mondiale pour les droits de l'enfant proclamée en 2002.

5. Quels ont été selon vous les obstacles principaux à la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence ?

Les derniers conflits armés qui ont dégénéré (Irak, Palestine, Afghanistan...) et le traitement partial des médias de ces conflits.

6. Avez vous développé dans vos activités des moyens pour mesurer à moyen et long termes les progrès dans vos activités ? Si oui, lesquels ?

Un bilan qualitatif et quantitatif de chaque action entreprise est réalisé par les équipes de direction et d'animation des séjours, les responsables des différents secteurs du siège et les élus des collectivités adhérentes.

Ce bilan doit permettre d'évaluer le degré de pertinence de l'action au regard de l'attente et des besoins exprimés par les enfants et les jeunes.

De plus, un groupe de travail des politiques et pratiques éducatives à VVL fait chaque année le bilan des orientations mises en place depuis 2001.

III PARTENARIATS ET COOPERATION

7. Considérant que la mise en oeuvre du programme d'action pour une culture de la paix repose en grande partie sur la création de partenariats et sur la coopération entre les différents acteurs, avez-vous dans le cadre de vos activités en faveur d'une culture de la paix créé des partenariats avec d'autres organisations ? Si oui, lesquels ?

En effet, avec l'AARASD (Association des Amis de la République Arabe et Sahraouie Démocratique) et France Amérique latine en ce qui concerne l'accueil des Copains du Monde, et avec les Conseils généraux de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne en ce qui concerne les subventions en faveur de l'initiative pour les droits de l'enfant, ainsi que le ministère de la Jeunesse et des Sports, l'association des villes pour la Paix, les collectivités adhérentes à VVL, l'Unicef, l'Unesco, le COFRADE, la Défenseur des Enfants, qui soutienne notre initiative.

8. Connaissez-vous le site web de l'UNESCO consacré à la Décennie internationale (www.unesco.org/cp)? Dans quelle mesure les ressources et outils (calendrier des événements et bourse d'échange) disponibles sont utiles pour votre organisation ?

Oui, cela nous permet de diffuser nos informations et nos outils (*Journal des Droits de l'Enfant*, conférence de presse, fête et forums en faveur des Droits de l'enfant...).

IV ENGAGEMENT EN VUE DE NOUVELLES ACTIONS OU INITIATIVES ET NOUVELLES ORIENTATIONS POUR LA POURSUITE DE LA DECENNIE

9. Enumérez les nouveaux engagements pris par votre organisation en vue de promouvoir une culture de la paix dans les 5 ans à venir.

Nous conservons les mêmes engagements.

10. Pensez-vous qu'il existe des domaines principaux pour la mise en oeuvre d'une culture de la paix parmi les huit domaines définis dans le programme d'action ? Si oui, lesquels ?

Non, tous sont tout aussi important.

11. Dites brièvement comment vous voyez la promotion d'une culture de la paix durant les 5 prochaines années.